



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0692 du 02/09/2019

Délégation de signature du 02 septembre 2019

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'ENQUETES FISCALES

Direction nationale d'Enquêtes fiscales

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-18-0509 du 03/01/2018

L'administrateur général des finances publiques, directeur de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2000 modifié, relatif à la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Philippe-Emmanuel DE BEER en qualité de directeur chargé de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales,

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature organisant la continuité de service en cas d'absence du directeur de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales est donnée à :

- Mme Sylvie PERROUDON-RAGOT, administratrice des finances publiques, directrice adjointe ;
- M. Florent TESSON, administrateur des finances publiques, directeur adjoint ;
- Mme Manuelle MAHEO, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Division des ressources humaines et budgétaires,

à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

- signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ;

- recevoir les crédits des programmes relevant du périmètre budgétaire du Ministère des Finances et des Comptes publics, et notamment des programmes 156 – Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local et 309 – Entretien des bâtiments de l'Etat.

Article 2

Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics est donnée à :

- Mme Sylvie PERROUDON-RAGOT, administratrice des finances publiques, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- M. Florent TESSON, administrateur des finances publiques, directeur adjoint, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Manuelle MAHEO, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Hélène LAVOISIER, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- M. Sébastien GEFFROY, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Isabelle MERLE, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;

- M. Goulven MADEC, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- M. Florent BOISSAY, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des finances publiques, à hauteur de 50 000 € HT, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des finances publiques, à hauteur de 15 000 € HT, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DNEF ainsi qu'en matière de marchés publics.

Article 3

Délégation de signature en matière d'opérations d'inventaire :

Délégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation de droits et obligations, et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité du comptable assignataire de la DNEF est donnée à :

- Mme Sylvie PERROUDON-RAGOT, administratrice des finances publiques, directrice adjointe ;
- Mme Manuelle MAHEO, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des finances publiques ;
- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des finances publiques.

Article 4

Délégation de signature à l'effet de valider, de façon électronique, dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article 1, est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Joëlle ROGE, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Claudette SEREMES, contrôleuse des finances publiques ;
- M. Christophe GUEHENNEC, agent administratif des finances publiques ;
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des finances publiques.

Article 4A

Délégation de signature à l'effet de valider les opérations de dépenses et de recettes traitées en mode facturier dans le progiciel Chorus Formulaire Communication, en tant qu'utilisateur gestionnaire, est donnée à :

- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Joëlle ROGE, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Claudette SEREMES, contrôleuse des finances publiques ;
- M. Christophe GUEHENNEC, agent administratif des finances publiques ;
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des finances publiques.

Article 4B

Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes à l'effet d'émettre et de signer tout document, emportant ordre de payer ou de percevoir est donnée à :

- Mme Sylvie PERROUDON-RAGOT, administratrice des finances publiques ;
- Mme Manuelle MAHEO, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des finances publiques, à hauteur de 50 000 € HT ;
- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des finances publiques, à hauteur de 15 000 € ;
- Mme Claudette SEREMES, contrôleur des finances publiques, à hauteur de 10 000 € ;
- M. Christophe GUEHENNEC, agent administratif des finances publiques, à hauteur de 5 000 € ;
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des finances publiques, à hauteur de 5 000 € ;

Article 5

Délégation de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans le progiciel Chorus DT est donnée à :

- Mme Manuelle MAHEO, administratrice des finances publiques adjointe ;
- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Claudette SEREMES, contrôleur des finances publiques ;
- M. Christophe GUEHENNEC, agent administratif des finances publiques ;
- M. Benoît LECAILLON, agent administratif des finances publiques ;

Article 6

Délégation de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités, est donnée à :

- Mme Sylvie PERROUDON-RAGOT, administratrice des finances publiques, directrice adjointe ;
- M. Florent TESSON, administrateur des finances publiques, directeur adjoint ;
- Mme Manuelle MAHEO, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Isolde DOREMUS, inspectrice principale des finances publiques ;
- M. Jérôme ROUSSET, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Amélie GUYARD-MATHIAN, inspectrice des finances publiques
- Mme Corinne SIMON, inspectrice des finances publiques
- Mme Joëlle ROGE, contrôleur des finances publiques

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature.

Article 8

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances Publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES
PUBLIQUES
DIRECTEUR DE LA DIRECTION NATIONALE
D'ENQUÊTES FISCALES

PHILIPPE-EMMANUEL DE BEER